

TABLEAU 4. MODIFICATIONS DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) DE LA GRANDE-BRETAGNE POUR LES SUBSTANCES ET CULTURES CLÉS AFFECTANT L'HORTICULTURE DES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP) INTRODUITES AU COURS DE LA PÉRIODE AOÛT-NOVEMBRE 2024. (EN VERT : LMR RELEVÉES ; EN ROUGE : LMR ABAISSÉES).

Substance active	Culture	LMR précédente de l'UE [mg/kg]	Nouvelle LMR UE [mg/kg]	Date d'entrée en vigueur	Règlement	Lien
pencycuron	Pommes de terre	1	0,02*	06/09/2024	GB MRL 2024/005	lien
pencycuron	Laitues et salades	2	0,02*	06/09/2024	GB MRL 2024/005	lien
flonicamide	Haricots (écossés)	0,03	0,7	30/08/2024	GB MRL 2024/012	lien
methidathion	Pommes de terre	0,02	0,01*	05/05/2025	GB MRL 2024/016	lien
isotianil	Oranges	0,01	0,4	30/08/2024	GB MRL 2024/013	lien
isotianil	Pamplemousses	0,01	0,4	30/08/2024	GB MRL 2024/013	lien
isotianil	Citrons	0,01	0,4	30/08/2024	GB MRL 2024/013	lien
isotianil	Citrons verts	0,01	0,4	30/08/2024	GB MRL 2024/013	lien
isotianil	Mandarines	0,01	0,4	30/08/2024	GB MRL 2024/013	lien
isotianil	Bananes	0,01	0,02	30/08/2024	GB MRL 2024/013	lien
fludioxonil	Mangues	2	7	30/08/2024	GB MRL 2024/014	lien
fludioxonil	Papayes	0,01	6	30/08/2024	GB MRL 2024/014	lien
sulfoxaflor	Fines herbes et fleurs comestibles	0,02	6	31/10/2024	GB MRL 2024/019	lien
sulfoxaflor	Laitues et salades	0,01	6	31/10/2024	GB MRL 2024/019	lien

(*) Limite de détection (LD)



Cette publication a été développée par le programme Fit For Market Plus mis en oeuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au Développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), et l'Union européenne (UE).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'UE et de l'OEACP. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE ou de l'OEACP.